



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Taxes foncières pour 2025**  
votées et perçues par la commune de  
**BEAUNE**  
les collectivités territoriales et divers organismes

*payé*

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX

**AVIS D'IMPÔTS LOCAUX**

SD : 865507723305427

4714-012604-0044-0



**Vos références**

**Numéro fiscal :** 46 68 673 687 370  
**Référence de l'avis :** 25 21 4020240 01

**Numéro de propriétaire :** 054 +03904 W  
**Département d'imposition :** 21  
COTE D'OR  
**Commune d'imposition :** 054  
BEAUNE

**Numéro de rôle :** 221  
**Date d'établissement :** 11/08/2025  
**Date de mise en recouvrement :** 31/08/2025

**Identifiant service :** 21051

SCI C L E M  
1 PL DE L EUROPE  
21630 POMMARD

**Somme à payer**

**1 817,00 €**

**Date limite de paiement : 15/10/2025**

**Vos contacts**

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Sur place**  
horaires de votre centre des finances publiques sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et prise de RDV

**• pour le paiement de votre impôt :**

SIP BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 22

**• pour le montant de votre impôt :**

SDIF DIJON  
SECT. FONC  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE  
21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Payez cette somme par un des moyens suivants :**

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2025, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

**Flashcode**

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBDWD6	PROPRIETAIRE	SCI C L E M

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	43,09 %	%	1,89 %	%	6,25 %	%	
	Taux 2025	43,09 %	%	1,89 %	%	6,25 %	%	
	Adresse	12 RUE PIERRE JOIGNEAUX						
	Base	2783		2643		2641		
	Cotisation	1199		50		165		
	Cotisation lissée	1199		50		165		1414
	Adresse	14B RUE PIERRE JOIGNEAUX						
	Base	671		654		653		
	Cotisation	289		12		41		
	Cotisation lissée	288		12		41		341
	Cotisation 2024	283		12		40		
	Cotisation 2025	1487		62		206		1755
	Variation	+425,44 %	%	+416,67 %	%	+415,00 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2024								
	Cotisation 2025								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 4936716 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> , vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 824574479. Il est rappelé qu'un lissage de + 1 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	62
Références administratives : 210 01 111 051 054 054 Y F					Dégrevement Habitation principale	
					Dégrevement JA État	
					Dégrevement JA Collectivité	
					<b>Montant de votre impôt</b>	<b>1817</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026. Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.